

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **30 AVRIL 2026**

Délibération n° 2026-04-43

Objet de la Délibération :

Approbation du Compte

Financier Unique 2025-

Budget de la commune

**Présidence de M. Rémi ROUX,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

19 membres en exercice dont :

**1 absent et représenté : Sébastien FERRUS
MACHADO qui donne procuration à Rémi
ROUX**

**18 présents : Rémi ROUX, Benjamin SÉMIOND,
Marie-Laure MARFOURE, Marie GUIMBERT,
Michel LAPALUS, Céline BLANCHET,
Françoise BRUNET, Denis FRASSIN, Cédric
MIGLIACCIO, Marion NICOLAS, Stéphanie
PERSICOT, Alice PRUD'HOMME, Loïc
RICHARD, Jean-Pierre RIPPERT, Alain
SANCHEZ, Grégory TARDY, Laurent
THOUVENOT, Sylvia VIGNE**

Rémi ROUX se retirant du vote

Soit 17 votants

Date de convocation :

23 AVRIL 2026

Secrétaire : Françoise BRUNET

- *Vu* le Code Général des Collectivités (CGCT) et notamment son article L. 2222-3 ;
- *Vu* le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

COMMUNE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble		
	Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		331 125,23 €	423 122,10 €				
Opérations exercice	3 304 897,98 €	3 911 851,63 €	1 742 973,44 €	1 607 549,19 €			
Total	3 304 897,98 €	4 242 976,86 €	2 166 095,54 €	1 607 549,19 €	5 470 993,52 €	5 850 526,05 €	
Résultat de clôture		938 078,88 €	558 546,35 €				379 532,53 €
Restes à réaliser				78 015,48 €			
Total cumulé		938 078,88 €	558 546,35 €	78 015,48 €			480 530,87 €
Résultat définitif		938 078,88 €	480 530,87 €				457 548,01 €

- *Vu* le Compte Financier Unique 2025 du budget de la commune ;
- *Considérant que* le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;



- *Considérant que* le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la commune, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;
- *Considérant que* le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU, ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, *à l'unanimité (17 voix pour)* :

- Approuvent le Compte Financier Unique 2025 du budget de la commune.
- Donnent tout pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 30 AVRIL 2026

**Le Maire,
Rémi ROUX**